



## 15ème législature

<b>Question N° : 15993</b>	De <b>Mme Marielle de Sarnez</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et solidaire		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et solidaire
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Risque de « blackout » du réseau européen d'électricité	<b>Analyse</b> > Risque de « blackout » du réseau européen d'électricité.
Question publiée au JO le : <b>22/01/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>12/02/2019</b> page : <b>1430</b>		

### Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les risques de *blackout* européen liés à une production d'électricité insuffisante. Le 10 janvier 2019 en effet, le système d'approvisionnement s'est trouvé au bord de la rupture en raison d'un déséquilibre constaté entre la demande et l'offre d'électricité. Ce scénario catastrophe a été évité de justesse grâce à l'intervention de Réseau de transport d'électricité (RTE) qui a sollicité les grandes industries afin qu'elles baissent leur consommation. Cette intervention a sans doute permis de préserver l'Europe d'un *blackout* général. Une enquête est diligentée afin de comprendre les origines de ce déséquilibre. Au-delà de son résultat, il apparaît nécessaire de dégager rapidement des mesures correctives de long terme permettant de garantir la France et ses partenaires européens d'un scénario pouvant s'avérer catastrophique. Elle lui demande par conséquent de lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

### Texte de la réponse

L'événement qui s'est produit le 10 janvier aux alentours de 21H est dû à une baisse de la fréquence européenne qui est passée de 50Hz à 49,81Hz, baisse de 190 mHz qui ne faisait pas peser à elle seule un risque de black-out mais nécessitait d'être corrigée. Cet écart s'explique par le cumul de plusieurs facteurs. En premier lieu, la modification des programmes d'échanges d'énergie entre les différents pays européens en fonction des résultats du marché (comme à toutes les heures) est le facteur ayant pesé le plus sur la fréquence jeudi 10 janvier à 21h. Il faut noter que ces périodes de changements de programme sont les plus délicates à gérer pour le réseau car elles induisent de façon concomitante l'arrêt, le démarrage et la modification de production de centrales partout en Europe. En second lieu, une erreur de mesure des échanges à la frontière entre l'Allemagne et l'Autriche (entre Tennet GmBH et APG) pesait également sur la fréquence. En effet, ce problème technique intervenu dans les outils de conduite de Tennet n'a pas permis à Tennet d'assurer le réglage de sa zone de contrôle et a ainsi contribué à faire chuter la fréquence. Cet écart apparu le 9 janvier dans la matinée n'a été corrigé que dans la journée du 11 janvier. Enfin, depuis le début de l'année 2018, la zone européenne continentale fait face à un écart permanent de fréquence lié à la situation au Kosovo/Serbie. En France, et dans tous les pays européens, la réserve primaire permet notamment de contribuer à cette gestion en temps réel de la fréquence. En France, le dispositif d'interruptibilité mis en place par la loi NOME complète les outils pouvant être utilisés par Réseau de transport d'électricité (RTE) en fonctionnant comme un complément à la réserve primaire. Ce dispositif contribue ainsi au rétablissement de la



fréquence en modifiant automatiquement le niveau de consommation de consommateurs raccordés au réseau de transport et disposant d'un lien télécom avec le dispatching de RTE. Ces consommateurs sont rémunérés pour ce service. Le déclenchement rapide de cette possibilité et le retour à la normale qu'il a permis montrent l'efficacité des mesures mises en place par les pouvoirs publics.